

In Extenso

Ouest Audit

AABB INVEST

Société par Actions Simplifiée

6 rue du Paradis
85340 L'ILE D'OLONNE

**Rapport du commissaire aux apports sur la valeur de
l'apport**



Écoute



Certification



Risque

In Extenso

Ouest Audit

1 rue Benjamin Franklin
CS 10047
44801 Saint-Herblain Cedex

Tél. : +33 (0)2 51 80 18 00
nantes@inextenso.fr
www.inextenso.fr

AABB INVEST
Société par Actions Simplifiée
6 rue du Paradis
85340 L'ILE D'OLONNE

Rapport du Commissaire aux apports sur la valeur de l'apport de titres de la société MECAMAX par Monsieur Anthony ABBASSE à la société AABB INVEST

A l'associé unique,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée par décision de l'associé de la société AABB INVEST, du 4 avril 2024 concernant l'apport en nature de 9 500 actions de la société MECAMAX détenues par Monsieur Anthony ABBASSE, au profit de la société AABB INVEST, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.225-8 du Code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de contrat d'apport.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport
3. Conclusion.

In Extenso

Ouest Audit

1. Présentation de l'opération et description de l'apport

1.1 Contexte de l'opération

La présente opération d'apport de titres, représentant 95 % du capital de la société MECAMAX et appartenant à Monsieur Anthony ABBASSE, à la SAS AAB INVEST, s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation patrimoniale.

1.2 Présentation des parties en présence

1.2.1 **Personne physique apporteuse**

Monsieur Anthony ABBASSE, né le 7 novembre 1989 à Vernon détient, à la date de l'opération, 9 500 actions de la SAS MECAMAX sur les 10 000 actions composant le capital de la société, soit 95 % du capital.

1.2.2 **Société bénéficiaire**

La société **AAB INVEST** est une Société par Actions Simplifiée en cours de formation. Le capital social sera de 1 600 000 € divisé en 16 000 actions de 100 € chacune. Son siège social sera situé 6 rue du Paradis, 85340 L'Île d'Olonne.

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- La prise de participation par achat, souscription, apport, fusion ou autres opérations de toutes valeurs mobilières ou parts sociales, dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale, la gestion, administration, la cession de ces parts ou valeurs mobilières ;
- La direction, animation, conseil et contrôle d'activités de toutes personnes morales ;
- Toutes prestations de services non réglementées, notamment dans les domaines administratifs, comptables, financiers, informatiques, commerciaux, marketing, conseil ;
- L'achat, directement ou par voie d'échange, de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous droits mobiliers ou immobiliers ou accessoires en vue de leur revente ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

A l'issue de l'opération, la répartition du capital par associé sera la suivante :

Associé	Valeur du K	Nbre d'actions	% détenu
M. Anthony ABBASSE	1 600 000 €	16 000	100%
TOTAL CAPITAL	1 600 000 €	16 000	100%

Le président de la société sera Monsieur Anthony ABBASSE.

In Extenso

Ouest Audit

1.2.3 Société dont les titres sont apportés

La société **MECAMAX** est une Société par Actions Simplifiée au capital social de 10 000 € divisé en 10 000 actions de 1 € de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées. Son siège social est situé Route de Challans, Les Gaches, 85340 L'ILE D'OLONNE ; elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche sur Yon sous le n° 880 735 642 depuis le 20 janvier 2020.

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'exploitation d'une piste de karting, l'organisation d'animation, de prestations en lien avec les sports et loisirs de plein air, et plus particulièrement les sports mécaniques,
- la location de karts, de quads et de motos, ainsi que la vente de matériels et d'accessoires en lien avec les sports mécaniques,
- le conseil et l'instruction au pilotage de karts,
- l'activité de débit de boissons et de restauration rapide sur place et/ou à emporter,
- la participation et notamment par voie de souscription ou d'acquisition d'actions ou de tous autres droits sociaux, de prise d'intérêts, de création de sociétés nouvelles ou de groupement d'intérêt économique, d'apport, de fusion, d'association ou de toute autre manière, à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, la prestation de tous services au bénéfice des sociétés filiales,
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, financières, civiles, commerciales, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.

A la date de l'opération, la répartition du capital par associé est la suivante :

Associé	Valeur du K	Nbre de parts	% détenu
M. Anthony ABBASSE	9 500 €	9 500	95 %
SAS GTMH	500 €	500	5 %
TOTAL CAPITAL	10 000 €	10 000	100 %

Le président de la société est Mr Anthony ABBASSE.

In Extenso

Ouest Audit

1.3 Description de l'opération

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

Monsieur Anthony ABBASSE apporte à la société ABB INVEST, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société par Monsieur Anthony ABBASSE, ès-qualités, la pleine propriété de 9 500 actions lui appartenant dans la société MECAMAX.

Lesdits biens sont estimés à la somme de 1 600 000 euros.

La valeur des actions faisant l'objet du présent rapport a été déterminée sur la base des comptes annuels de la société MECAMAX arrêtés au 30 septembre 2023.

L'estimation a été obtenue en application d'une méthode d'évaluation patrimoniale consistant à déterminer l'actif net réévalué de la société au 30 septembre 2023 et d'une méthode d'évaluation basée sur le rendement de la société.

1.3.2 Propriété, jouissance et conditions

L'apporteur, Monsieur Anthony ABBASSE, fait les déclarations suivantes :

- qu'il est régulièrement propriétaire des 9 500 actions de la société MECAMAX apportées dont il est l'unique titulaire à titre personnel ;
- qu'il a la pleine capacité d'en disposer librement ;
- que les titres apportés sont parfaitement transmissibles, sous réserve des dispositions ci-avant rappelées.

1.3.3 Conditions suspensives

L'apport deviendra définitif au jour de la signature des statuts constitutifs de la Société Bénéficiaire devant intervenir au jour de la signature du contrat d'apport, et au plus tard trente dans un délai de 30 jours suivant la signature des présentes.

À défaut l'opération d'apport sera considérée comme non avenue, sans indemnité de part et d'autre.

1.3.4 Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport désigné ci-dessus et évalué à 1 600 000 €, il sera attribué à l'apporteur 16 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 100 € chacune, de la société ABB INVEST.

2. Appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

In Extenso

Ouest Audit

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé unique de la société AAB INVEST sur la valeur des apports devant être effectués.

Nous avons notamment :

- ✓ Obtenus des personnes en charge de l'opération les informations nécessaires pour prendre connaissance de son contexte et des modalités envisagées en marge de l'examen du contenu du projet du contrat d'apport,
- ✓ Vérifié la pleine propriété des titres apportés,
- ✓ Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale de la société MECAMAX,
- ✓ Obtenus et examinés les derniers comptes annuels de la société MECAMAX arrêtés au 30 septembre 2023,
- ✓ Examiné le contrat d'apport,
- ✓ Consulté les statuts de la société à constituer,
- ✓ Contrôlé la réalité des apports et apprécié l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de Monsieur Anthony ABBASSE nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements significatifs pouvant remettre en cause l'évaluation de l'apport.

2.2 Propriété et réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété des titres de la société MECAMAX par Monsieur Anthony ABBASSE :

- 9 500 actions reçues en rémunération de son apport en numéraire réalisé à la constitution de la société intervenue le 20 janvier 2020.

Ainsi, Monsieur Anthony ABBASSE est bien propriétaire et à la pleine jouissance des 9 500 actions de la société MECAMAX faisant l'objet de l'apport.

2.3 Appréciation de la valeur de l'apport

2.3.1 Nature de l'apport et caractéristique de l'appréciation

L'apport des titres envisagé est effectué par une personne physique.

L'apport porte sur 9 500 actions représentant 95 % du capital de la société MECAMAX.

2.3.2 Détermination de la valeur de l'apport par les parties

En vue d'apprécier la valeur des apports, nous avons :

In Extenso

Ouest Audit

- ✓ Mis en œuvre des procédures analytiques sur les comptes de la société MECAMAX au 30 septembre 2023,
- ✓ Analysé la valeur proposée dans le contrat d'apport et contrôlé la réalité des éléments apportés,
- ✓ Examiné la valeur globale de l'apport à partir de l'évaluation proposée basée sur une approche patrimoniale et une approche par la rentabilité,
- ✓ Obtenu une lettre d'affirmation du dirigeant de la société, qui nous a confirmé les éléments significatifs utilisés dans le cadre de notre mission et l'absence de faits ou d'événements susceptibles de minorer la valeur de l'apport.

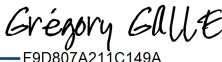
A l'issue de ces travaux et compte tenu des informations qui nous ont été communiquées sur les événements intervenus depuis la clôture de l'exercice comptable, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valorisation des apports.

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 1 600 000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant du capital social de la société AAB INVEST à émettre.

Saint Herblain, le 7 juin 2024

Le Commissaire aux apports
In Extenso Ouest Audit

DocuSigned by:

F9D807A211C149A...
Grégory GALLÉ